



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 08/04/2019  
 Reçu en préfecture le 08/04/2019  
 Affiché le   
 ID : 033-243301264-20190402-2019\_045\_BIS-DE

**N°2019/045**

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2018 : REPRISE ANTICIPÉE  
 ET AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE  
 L'EXERCICE ANTÉRIEUR AU BUDGET PRIMITIF 2019**

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 32**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 38**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 25 mars 2019**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 25 mars 2019**

**Le 2 avril de l'année deux mille dix-neuf à  
 18h30**

à Martillac – Technopole Montesquieu

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	A	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	E	M. TAMARELLE
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme CHENNA
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	E	Mme BURTIN DAUZAN	FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	A	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	A	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	P	
DURAND Félicie	A		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme TALABOT, secrétaire de séance

**\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/045

## OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2018 : REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR AU BUDGET PRIMITIF 2019

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-11,
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,
- Vu** la délibération n° 2018-48 du 10 avril 2018 relative au vote du Budget Primitif du budget principal,
- Vu** la délibération n° 2019-036 du 02 avril 2019 relative à l'adoption du compte administratif du budget principal,
- Vu** la délibération n° 2019-035 du 02 avril 2019 relative à l'approbation du compte de gestion du budget principal,
- Considérant** la possibilité d'affecter de manière anticipée au budget principal les résultats de l'exercice antérieur d'un même budget,
- Considérant** que la reprise par anticipation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement, s'effectue en respectant les conditions posées par les textes en vigueur,
- Considérant** que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes,
- Considérant** que le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement soit en section d'investissement,
- Considérant** l'avis favorable du bureau,

### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Décide de l'affectation du résultat du budget principal comme suit :

<b>Besoin réel de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	2 758 808,62
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 CA)	3 101 857,98
<b>Résultat comptable cumulé</b>	<b>5 860 666,60</b>
Solde des restes à réaliser	- 5 172 902,90
<b>Besoin réel de financement</b>	<b>0</b>

<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	1 416 697,31
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 CA)	5 075 518,40
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>6 492 215,71</b>



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/045

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2018 : REPRISE ANTICIPÉE  
ET AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE  
L'EXERCICE ANTÉRIEUR AU BUDGET PRIMITIF 2019**

Envoyé en préfecture le 08/04/2019  
Reçu en préfecture le 08/04/2019  
Affiché le   
ID : 033-243301264-20190402-2019\_045\_BIS-DE

Affectation budgétaire 2018		
	Dépenses	Recettes
002 Résultat de fonctionnement reporté		6 492 215,71
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		0
001 Résultat d'investissement reporté		5 860 666,60

Fait à Martillac, le 2 avril 2019

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

*Document signé électroniquement*